



UC-Centre de Médecine Préventive

PRÉSENTATION





SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE p. 1

Venez faire une « Pause Santé » à l'UC-Centre de Médecine Préventive

L'ACTION DU CENTRE D'EXAMEN DE SANTÉ p. 2

Ses missions

Son moyen : L'Examen Périodique de Santé

S'INSCRIRE À L'EXAMEN DE SANTÉ p. 4

Qui peut en bénéficier ?

Comment s'inscrire ?

L'EXAMEN DE SANTÉ ET SES SUITES p. 5

Le jour de l'examen de santé

Les suites de l'examen de santé



OUVERTURE D'UN NOUVEAU SITE D'ACCUEIL SUR SARREBOURG



Depuis 40 ans, l'Union de Caisses de sécurité sociale-Centre de Médecine Préventive (UC-CMP) propose aux assurés du régime général de la sécurité sociale, et à leurs ayants-droits, un examen périodique de santé. Cet examen est pris en charge par l'Assurance Maladie une fois tous les 5 ans pour l'ensemble des assurés, voire tous les ans pour certains publics prioritaires, notamment les populations en difficultés d'accès aux soins.

Depuis 1992, l'action de l'UC-CMP Préventive s'inscrit dans le cadre des Programmes Nationaux plus particulièrement orientés vers le vieillissement et la précarité (chômeurs, bénéficiaires du RMI, jeunes ou adultes en stages de formation...).

Pour 2009, il s'est donné comme objectif de se rapprocher des populations qui en ont le plus besoin. Il était donc indispensable de pouvoir réaliser l'examen de santé dans d'autres lieux. Cette politique de proximité se concrétise par la mise en place de nouveaux sites d'accueil et de réalisation de l'examen de santé.

Le 1^{er} de ces sites d'examen de santé de proximité a ouvert ses portes, en décembre, à Sarrebourg, dans les locaux de la CPAM, 13 rue du Général De Gaulle.

Chaque lundi matin (hors période de vacances scolaires), les habitants de Sarrebourg et environs seront accueillis par nos professionnels pour réaliser leur examen de santé au plus près de leur lieu de vie. Ce dispositif facilitera l'accès à la prévention de la population, qui devait jusque-là se rendre sur le site de Vandœuvre pour en bénéficier.

L'ouverture de ce site de proximité mosellan sera suivie, au premier trimestre 2009, par la mise en place d'un site de proximité à Epinal et d'un autre à Chaumont.

Avec plus de 27 000 personnes examinées par an et une équipe de plus de 170 collaborateurs répartie sur 4 sites, il est l'un des plus importants centres d'examen de santé du réseau français.

Ce déploiement permet à l'UC-CMP d'étendre son service de prévention à l'ensemble de la population de la région Lorraine et Haut-Marnaise.

*Pour toute inscription ou renseignement,
un seul numéro :*

Tél. 03 83 44 87 50

Sarrebourg.accueil@cmp.u-nancy.fr

<http://www.cmp.u-nancy.fr>



L'ACTION DU CENTRE D'EXAMEN DE SANTÉ

SES MISSIONS

En tant que Centre d'Examen de Santé, l'UC-Centre de Médecine Préventive doit :

Accueillir

- les assurés et leurs ayants-droit de plus de 4 ans
- et plus particulièrement, depuis l'arrêté du 20 juillet 2002, certaines catégories de populations exposées à des risques particuliers, en marge du système de soins ou ne bénéficiant pas au titre de la législation d'un suivi médical régulier tels que les personnes en situation de précarité & les seniors.

Conseiller

- participer aux campagnes de dépistage,
- mettre en place les éléments de l'éducation à la santé,
- donner aux individus et aux familles les moyens d'une meilleure gestion de leur santé.

Contribuer à l'observation de la santé

- Recueillir des données épidémiologiques,
- Les exploiter dans des tableaux de bord de la santé,
- Informer les partenaires régionaux intéressés de l'état de santé de la population.

SON MOYEN : L'EXAMEN PÉRIODIQUE DE SANTÉ

L'examen périodique de santé a pour vocation d'évaluer l'état de santé des personnes qui en bénéficient, de mettre en évidence leurs risques sanitaires et sociaux, en étant un outil complémentaire au suivi effectué par le médecin traitant.

Le contenu de l'examen de santé est adapté selon l'âge du consultant.

- Bilan junior pour les 4-16 ans
- Bilan standard pour les 17-59 ans
- Bilan senior (depuis 2003) pour les 60 ans et plus

Inscrit dans le programme prioritaire de santé publique PNNS — plan national nutrition santé — le bilan junior comprend une enquête alimentaire réalisée auprès des enfants et ados dont la courbe de poids tend à s'éloigner de la norme. Des conseils hygiéno-diététiques sont également dispensés par une infirmière ou un médecin dans le but de prévenir l'obésité qui touche environ 16% des ados.

Le bilan senior, proposé aux plus de 60 ans, cadre un dépistage des troubles mnésiques, des troubles de l'équilibre avec des conseils ciblés sur la nutrition, l'activité physique après 60 ans ainsi que la prévention des risques de chutes...



Le bilan de base comprend :

- un auto-questionnaire qui interroge sur :
 - le mode de vie,
 - l'isolement social,
 - les signes de fragilité corporelle,
 - les troubles locomoteurs,
 - les troubles sensoriels,
 - les chutes,
 - le risque d'ostéoporose,
 - la nutrition,
 - l'activité physique.

L'exploitation des réponses de ce questionnaire permet de connaître le profil des personnes examinées.

- Une consultation médicale qui comprend :
 - un entretien médical minutieux sur les antécédents familiaux et personnels, sur le mode de vie, sur les plaintes et doléances, tout en s'appuyant sur les réponses déjà fournies aux questionnaires,
 - une vérification de l'état clinique du consultant (en particulier l'état cutané, articulaire, les fonctions urinaires, auscultation pulmonaire et cardiaque, la recherche des pouls périphériques...)

complétée par

- une prise de sang
- un recueil urinaire
- une mesure poids, taille et tension artérielle,

La consultation médicale peut aussi comprendre :

- un examen urologique ou gynécologique
- un dépistage des risques ostéoporotiques
- une tonométrie (recommandée après 40 ans)
- la prescription d'examens complémentaires.

- Une vérification du statut vaccinal
- Les examens complémentaires prescrits le sont (ou non) selon l'exposition aux risques environnementaux et l'histoire médicale et familiale du consultant :
 - Un examen bucco-dentaire
 - Un électrocardiogramme
 - Une spirométrie
 - Un examen de la vision
 - Un audiogramme

La réalisation de cet examen périodique de santé permet à leurs bénéficiaires de :

- **Prendre le temps de réfléchir** sur leur état de santé
- **Prendre conscience des risques** liés à leurs habitudes de vie
- **Prévenir les risques** liés au vieillissement



S'INSCRIRE À L'EXAMEN DE SANTÉ

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- L'examen de santé est pris en charge par l'Assurance Maladie pour ses assurés et leurs ayants droits (dès l'âge de 4 ans), **tous les 5 ans**, voire tous les ans pour certains publics prioritaires,
- Les ressortissants de caisses conventionnées peuvent également y accéder dans les mêmes conditions
- Dans les autres cas, une demande de prise en charge préalable doit être adressée à sa caisse.

COMMENT S'INSCRIRE ?

En prenant contact avec le site le plus proche de son domicile. Une hôtesse conviendra avec l'assuré(e) d'un rendez-vous et lui communiquera toutes les informations nécessaires à la préparation de sa venue.

Différents moyens sont possibles pour prendre contact :

- téléphoner,
- envoyer un e-mail,
- envoyer un fax,
- remplir en ligne le formulaire présent sur le site internet de l'UC-Centre de Médecine Préventive.

Siège Social de l'UC-CMP
Site de Vandœuvre
2, rue du Doyen J. Parisot - BP 7
54501 **VANDŒUVRE-LÈS-NANCY** CEDEX
Tél. 03 83 44 87 50 - Fax 03 83 44 87 90
vandoeuvre.accueil@cmp.u-nancy.fr

Site de St Dizier
21, av. des Etats-Unis - 52100 **SAINT DIZIER**
Tél. 03 25 05 40 73 - Fax 03 25 05 80 67
saint-dizier.accueil@cmp.u-nancy.fr

Site de Longwy
48, av. du 8 mai 1945 - BP 60016
54404 **LONGWY** CEDEX
Tél. 03 82 25 90 20 - Fax 03 82 25 90 29
longwy.accueil@cmp.u-nancy.fr

Site de proximité de Sarrebourg
Dans les locaux de la CPAM
13, rue du Gal De Gaulle
57400 **SARREBOURG**

Pour toute inscription ou renseignement
Tél. 03 83 44 87 50 - Fax 03 83 44 87 90
sarrebourg.accueil@cmp.u-nancy.fr

Site de Verdun
33, Place Galland - 55100 **VERDUN**
Tél. 03 29 86 42 43 - Fax 03 29 86 98 50
verdun.accueil@cmp.u-nancy.fr

<http://www.cmp.u-nancy.fr>



L'EXAMEN DE SANTÉ ET SES SUITES

LE JOUR DE L'EXAMEN DE SANTÉ

A son arrivée au Centre, l'assuré(e) est pris(e) en charge par une hôtesse qui l'accueille et l'oriente vers les équipes administratives et médicales.

Après la prise de sang et le recueil d'urines, une collation est offerte.

L'examen de santé comprend une consultation médicale avec un médecin de prévention, complétée par une prise de sang, un recueil urinaire, une mesure du poids, de la taille, de la tension artérielle et des examens complémentaires.

LES SUITES DE L'EXAMEN DE SANTÉ

L'action préventive et éducative menée au cours des examens de santé n'a de sens que si elle s'inscrit dans la continuité d'un suivi médical, dont le médecin généraliste est l'acteur principal.

Les résultats de l'examen de santé sont adressés, avec l'accord du consultant, au médecin traitant déclaré à la sécurité sociale, ainsi qu'à d'autres praticiens, selon les cas : médecins scolaires, spécialistes... qui disposent ainsi d'une synthèse d'informations médicales susceptible de contribuer efficacement à la prise en charge de leur patient.

>> Une consultation médicale

1 Le médecin de prévention examine l'assuré(e), prend le temps de l'écoute et de l'échange. Avec lui (ou elle), il fait le point sur sa santé, son mode de vie et élabore son projet-santé.

Une approche globale et personnalisée de la santé <<

2 Les professionnels de santé prennent en compte :

- les antécédents familiaux (hypertension artérielle, diabète, cancer...)
- le comportement (activité physique, alimentation, tabagisme...)
- les conditions de vie (stress, environnement...).

Ils conseillent l'assuré(e) et l'aident à envisager des solutions adaptées à sa situation.

>> Un examen intégré au parcours de soins

3 complémentaire à la médecine de ville et à la médecine du travail.

Le médecin traitant et le médecin du travail peuvent, si l'assuré(e) le souhaite, connaître les résultats de l'EPS. Ils bénéficient ainsi d'un regard neuf, et d'informations médicales complémentaires pour enrichir leur suivi, en particulier en matière de prévention, d'éducation thérapeutique ou de conduites addictives.

